

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **607 474** euros.

Signé par :

CA4750C070524EA...

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 173 746** euros et un total **charges** de **1 199 834** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-26 087** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Modernisation des états financiers

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce changement de réglementation constitue un changement de méthode comptable s'appliquant de façon prospective. En conséquence, les comptes comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Les principales évolutions concernent :

- Une redéfinition du résultat exceptionnel : il regroupe d'une part les seuls éléments liés à un évènement majeur et inhabituel, et d'autre part les seuls éléments liés à une origine

Règles et Méthodes Comptables

purement fiscale, tels que les amortissements dérogatoires ou les provisions réglementées. En conséquence, les autres opérations habituellement constatées en résultat exceptionnel sont, selon leur nature, classées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, impactant ainsi désormais le résultat courant. Par exemple :

- Les produits de cession d'immobilisations corporelles sont désormais présentés dans les produits d'exploitation sous une nouvelle rubrique « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » alors que précédemment ils étaient présentés en produits exceptionnels.
- Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées sont désormais présentées dans les charges d'exploitation alors que précédemment elles étaient présentées en charges exceptionnelles.
- Les cessions d'immobilisations financières sont désormais présentées dans le résultat financier alors que précédemment elles étaient présentées dans le résultat exceptionnel.
- La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est désormais incluse dans la rubrique « Subvention » au sein des produits d'exploitation alors qu'elle était présentée dans le résultat exceptionnel.
- La suppression de la technique du transfert de charge : les éléments concernés sont désormais déduits des charges d'exploitation concernées et ne sont plus présentés dans la rubrique « Reprises sur amortissements et dépréciations et provisions » comme auparavant. Le résultat d'exploitation n'est pas impacté.
- Une simplification des états financiers et du plan de comptes offrant une structure plus claire adaptée aux besoins actuels des entreprises.

Ce changement de présentation des états financiers n'impacte pas de manière significative la comparabilité des comptes annuels de l'entité.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Règles et Méthodes Comptables

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	91 611				2 688	88 923
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	91 611				2 688	88 923
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	33 793		1 043		1 045	33 790
	Instal., agencement, aménagement divers	107 784		1 667		7 122	102 328
	Matériel de transport	44 384		1 742		8 944	37 182
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	11 602					11 602
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	197 561		4 451		17 111	184 902	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 287					2 287
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 287					2 287
TOTAL		291 459		4 451		19 799	276 112

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	14 611		2 688	11 923
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 611		2 688	11 923
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	30 453	960	1 045	30 368
Autres Instal., agencement, aménagement divers	93 738	2 469	7 122	89 085
Matériel de transport	22 677	9 743	8 944	23 477
Matériel de bureau, mobilier	8 820	654		9 474
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	155 688	13 826	17 111	152 403
TOTAL	170 299	13 826	19 799	164 326

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Mission de Présentation des Comptes

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025	
				Utilisées	Non utilisées		
Règlement ANC 2022-06							
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers						
	Provisions pour investissement						
	Provisions pour hausse des prix						
	Provisions pour amortissements dérogatoires						
	Provisions fiscales pour prêts d'installation						
	Provisions autres						
	PROVISIONS REGLEMENTEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges						
	Pour garanties données aux clients						
	Pour amendes et pénalités						
	Pour pertes de change						
	Pour pensions et obligations similaires						
	Pour impôts						
	Pour renouvellement des immobilisations						
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer						
	Autres						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES							
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours						
	Sur comptes clients		20 759	1 586		22 345	
	Autres						
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	20 759	1 586			22 345	
TOTAL GENERAL		20 759	1 586			22 345	
Dont dotations et reprises			- d'exploitation - financières - exceptionnelles	1 586			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I..							

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 287	2 287	
	Clients douteux ou litigieux	46 069	46 069	
	Autres créances clients	190 512	190 512	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 208	2 208	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	183	183	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	28 040	28 040	
	Débiteurs divers	46 225	46 225	
	Charges constatées d'avance	569	569	
	TOTAL DES CREANCES	316 092	316 092	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		28 040		

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine	30 000	30 000		
	Emprunts dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine	15 594	7 372	8 221	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	110 067	110 067		
	Personnel et comptes rattachés	64 550	64 550		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 811	40 811		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	52 719	52 719		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 842	8 842		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	1 178	1 178		
	Autres dettes	62 211	62 211		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	385 973	377 752	8 221	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		18 455			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		1 178			

Mission de Présentation des Comptes

Charges à payer

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Charges à payer		88 759
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		30 153
Intérêts C.N.E. 3	82	
Assurances C.N.E. 3	71	
CONCOURS BANCAIRES - INTERETS	30 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 189
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	1 189	
Dettes fiscales et sociales		57 417
PERS CONGES A PAYER	43 078	
ORG SOC CH SUR CONGES A PAYER	14 339	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		569	569
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			569

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		8 183,00	16,0000	130 928,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		8 183,00	16,0000	130 928,00

Désignation de l'entreprise : SARL ADS AUTOMATISMES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 7 Rue Princeteau		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 4 3 0 3 3 0 1 1 8 0 0 0 1 8		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le, 31122025							
		N-1 31122024							
		Brut 1							
		Amortissements, provisions 2							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 840	AC	8 840			
		Fonds commercial (1)	AH	77 000	AI	77 000	77 000		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	3 083	AK	3 083			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC				
		Constructions	AP		AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	33 790	AS	30 368	3 423	3 340	
		Autres immobilisations corporelles	AT	151 112	AU	122 036	29 076	38 534	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV			
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
			Autres titres immobilisés	BD		BE			
			Prêts	BF		BG			
			Autres immobilisations financières *	BH	2 287	BI	2 287	2 287	2 287
TO TAL (II)		BJ	276 112	BK	164 326	111 785	121 160		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	118 520	BM	118 520	106 340		
		En cours de production de biens	BN	26 336	BO	26 336	28 630		
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	236 581	BY	22 345	214 237	227 813	
		Autres créances (3)	BZ	76 655	CA	76 655	67 134		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités		CF	59 372	CG	59 372	93 294			
Charges constatées d'avance (3) *		CH	569	CI	569	809			
Comptes de régularisation	TO TAL (III)		CJ	518 034	CK	22 345	495 689	524 020	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	794 145	1A	186 671	607 474	645 180		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	2 287	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Signé par :

 Abel PIERRET

CA4750C070524EA...

Désignation de l'entreprise SARL ADS AUTOMATISMES			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :130 928.....)	DA	130 928	130 928
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	13 093	13 093
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	103 568	66 499
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	I	(26 087)	37 069
	Subventions d'investissement	J		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	221 501
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	45 594	64 126
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 178	1 088
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	110 067	117 102
	Dettes fiscales et sociales	DY	166 922	136 359
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	62 211	78 916
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	385 973	397 591
Ecart de conversion passif *		(V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	607 474	645 180
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	377 752	382 151
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	30 000	30 000	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ADS AUTOMATISMES
Société à responsabilité limitée
au capital de 130 928 euros
Siège social : 7 rue Princeteau
81000 ALBI
430 330 118 RCS ALBI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à – 26 087,49 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : – 26 087,49 euros

Au compte « **autres réserves** » – 26 087,49 euros

SIXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Certifié conforme

Le

La société GES'PRO INC
Représentée par Monsieur Abel PIERRET
Associée Unique

Signé par :

CA4750C070524EA...